

Info-employeurs

Numéro 40, automne 2006

Bulletin à l'intention des administrateurs du régime de retraite OMERS

Cinq ans après, un succès croissant – L'évolution de *e-access*

Notre bureau dans votre bureau

La loi de 2006 sur OMERS

Voir les précisions
à la page 4.

Dans ce numéro

Une nouvelle ère commence pour OMERS	4
Prochaine explosion des départs à la retraite	5
La retraite progressive : une excellente solution	6
Dernières nouvelles concernant l'administration	7
Calendrier de séminaires de formation	8

Il y a cinq ans, un groupe pilote constitué d'un échantillon représentatif d'employeurs participant à OMERS s'est réuni pour examiner un système d'administration du régime élaboré par OMERS.

Pour OMERS, le défi consistait à rationaliser ses procédures de déclaration et d'administration, de manière à les rendre plus simples, plus rapides et plus sûres. Le fruit de ces efforts : *e-access*, un outil en ligne qui a amélioré considérablement les relations de travail entre OMERS et ses employeurs.

L'échantillon représentatif d'employeurs du groupe pilote a joué un rôle essentiel dans le développement de *e-access*.

Succès du système grâce aux essais du groupe pilote

Chaque nouvelle version de *e-access* a été essayée par le groupe pilote, qui a souligné les points positifs et les défauts à corriger.

Tout d'abord, les employeurs du groupe pilote ont aidé à définir les conditions d'accès électronique à leur information actualisée chez OMERS.

Ensuite, ils ont analysé et testé le prototype de *e-access*.

En décembre 2001, une version fonctionnelle complète de *e-access* a été mise à la disposition des employeurs du groupe pilote pour qu'ils puissent l'utiliser en temps et en conditions réelles depuis leurs propres bureaux.

En février 2002, *e-access* a été mis à la disposition de tous les employeurs participant à OMERS.

«Avec *e-access*, les employeurs ont disposé, pour la première fois, de l'accès électronique à l'information sur les retraites du régime OMERS grâce à un canal sécurisé et protégé par mot de passe, a indiqué Jennifer Brown, vice-présidente principale, Retraites.

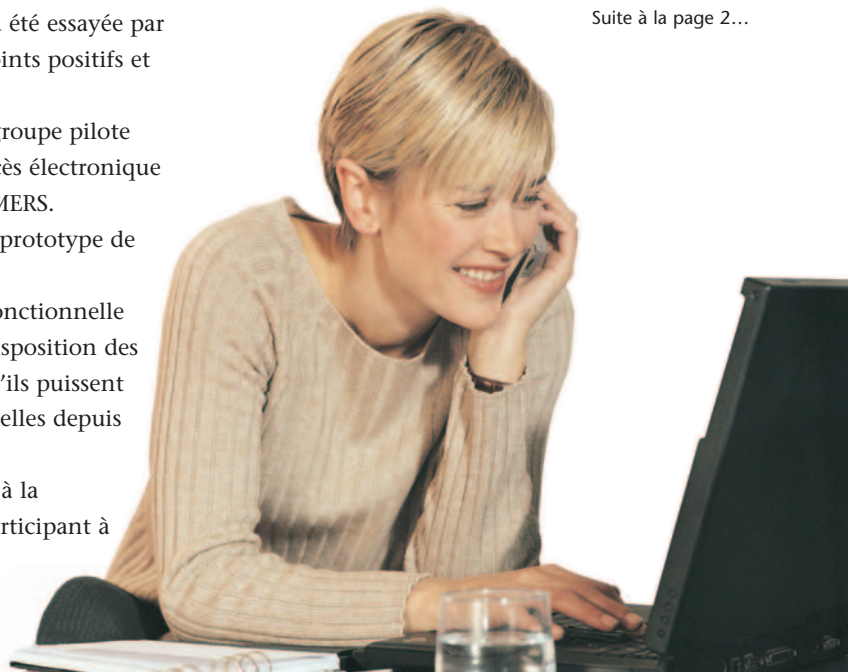
«Le but du système *e-access* était d'aider nos employeurs à améliorer leur efficacité administrative par notre technologie.»

L'avantage *e-access*

Il est efficace : la plupart des demandes par *e-access* sont traitées en moins de trois jours ouvrables.

Il est simple d'emploi : les employeurs peuvent exporter des données de leur système de paie et les soumettre à OMERS, et faire le suivi de leurs propres progrès.

Suite à la page 2...



Cinq ans après, un succès croissant – L'évolution de *e-access*

Il est sécurisé : l'information soumise par *e-access* est chiffrée et téléchargée dans une base de données sécurisée.

OMERS a sorti *e-access* en plusieurs étapes. Au début, il était possible de vérifier l'état des formulaires envoyés à OMERS (adhésions, cessations d'emploi, etc.); de vérifier les états de service des participants; d'obtenir un relevé année par année du salaire, des états de service, des FE et des cotisations de chaque participant. Aujourd'hui, un employeur inscrit peut remplir toutes ses formalités administratives avec *e-access*.

Avantages des formulaires électroniques

Une série de formulaires électroniques a été créée pour aider les employeurs à remplir leurs formalités administratives en ligne et soumettre l'information par le biais d'un canal sécurisé. Les formulaires correspondant aux demandes les plus fréquentes ont été créés, perfectionnés et essayés l'un après l'autre – avec la participation du groupe pilote – avant d'être mis à la disposition de tous les employeurs. Grâce à ce système :

- les données des participants extraites de la base de données OMERS remplissent automatiquement de nombreux champs;
- les demandes peuvent être remplies individuellement ou en lots;
- les demandes sont remplies en ligne et leur traitement est beaucoup plus rapide;
- les données sont vérifiées et confirmées au fur et à mesure qu'elles sont entrées, permettant à l'utilisateur de trouver

d'éventuelles erreurs et de faire les corrections nécessaires avant de soumettre sa demande;

- il y a moins d'appels de suivi et moins de paperasserie;
- les formulaires électroniques peuvent être commencés et soumis par des utilisateurs différents.

L'une des plus grandes réussites du programme de formulaires électroniques est le formulaire *e-Form 119 – Annual reporting of membership information*. En moins de deux ans, ce formulaire a considérablement accéléré le délai de traitement des *Relevés de rente* annuels des participants. Ceux-ci sont très satisfaits de cette amélioration, ne serait-ce que parce qu'un *Relevé de rente* actualisé leur est plus utile.

Nous vous encourageons à utiliser les formulaires électroniques disponibles si

vous soumettez encore les opérations sur papier – notre but est de recevoir 80 % des demandes par *e-access*.

Si vous avez des questions sur les formulaires électroniques, communiquez avec le Service à la clientèle d'OMERS – nous sommes à votre disposition.

Un regard vers l'avenir

La prochaine étape majeure sera d'offrir l'accès en ligne aux participants. Après le lancement réussi de *e-access*, nous serons heureux de donner aux participants la possibilité d'accéder à l'information sur leur retraite grâce à un canal sécurisé.

«Les participants nous ont dit qu'ils voudraient, par exemple, avoir accès en ligne à leurs *Relevés de rente*, a déclaré M^{me} Brown, et nous avons l'intention de leur offrir ce service d'ici quelques années.»

«Du point de vue des employeurs, l'accès en ligne nous a permis de visualiser les services de retraite des participants et de régler les problèmes internes sans devoir appeler chaque fois OMERS.

Grâce à la soumission en ligne des documents OMERS, les employeurs disposent désormais d'un système de suivi simplifié pour répondre à toutes les requêtes.

La soumission de déclarations en ligne a amélioré le temps de traitement par OMERS, ce qui est un atout inestimable, aussi bien pour les participants que pour les employeurs.

**Angelo Tassone, Cité de Toronto,
employeur membre du groupe pilote de *e-access***

Au fil du temps, *e-access* a évolué pour devenir un outil indispensable.

Septembre 2001

Première réunion du groupe pilote d'employeurs comprenant : la ville de Hamilton, la ville de Kitchener, la ville de Toronto, le comté de Bruce, le conseil scolaire de Durham et la municipalité régionale de Durham.

Février 2002

e-access est mis à la disposition de tous les employeurs participant à OMERS. OMERS leur demande : Êtes-vous prêts à rejoindre l'évolution *e-access*?

Février 2003

Lancement du formulaire *e-190 – Demande d'estimation de rente*; l'estimation peut être envoyée directement au participant ou à l'employeur.

Décembre 2001

e-access est mis à la disposition du groupe pilote d'employeurs aux fins d'essai, de révision et de commentaires.

Octobre 2002

Formulaire *e-143 – Demande de prestation du régime OMERS* : lancement du premier formulaire *e-access*.

Mai 2003

Le formulaire *e-102 – Adhésion d'un participant* permet de simplifier le processus d'adhésion.

Quoi de neuf? Nouveautés sur e-access

Sous l'onglet *Member information*

L'affiliation, l'emploi et la profession du participant s'affichent désormais dans l'écran *Member information*.

Member information			
Member	DOE, A B	SIN	999-999-999
Details			
Employment			
Service summary			
Service period details			
Earnings			
Member's employment			
Employee ID	99999999	OMERS status	Active
Normal retirement age	65	Hire date	Jan-01-1977
Sex	Male	Enrolment date	Jan-01-1977
Language preference	English	Employer	City of Toronto
Member's affiliation		CUPE - Canadian Union of Public Employees - NON-PARAMEDIC	
Member's status			
Effective from date	Effective to date	NRA	Employment status
Jan-01-1977		65	Continuous full-time
Member's occupation			
Effective from date	Effective to date	Occupation	
Jan-01-1977		Other	
Beneficiary information			
Name	Relationship	% of benefit	
JANE DOE	Spouse	100%	

Rappel : modifications de l'affiliation du participant par e-access

Utilisez le formulaire *e-106 – Modification de renseignements – participant* pour signaler une modification à l'affiliation d'un participant (syndicat ou association).

Nouveau : affiliation du participant

Nouveau : dossiers de période d'emploi et de profession

Nouveau : formulaire *e-164 – Délai de carence d'invalidité*

Ce nouveau formulaire facilite l'administration de l'absence d'un participant pour cause d'accident du travail ou de maladie; le coût pour le participant est calculé et un formulaire de choix personnalisé est produit.

- Si le participant choisit de ne pas acheter la période d'absence, le délai de carence peut quand même être acheté sous forme de service interrompu (dans ce cas, le formulaire *e-165* n'a pas besoin d'être soumis).
- Un module d'apprentissage en ligne vous guide étape par étape tout au long des processus et des caractéristiques principales du formulaire *e-164*.

e-Form 164 – Disability elimination period

Presenting the newest addition to our suite of e-forms, the *e-Form 164 – Disability elimination period*.

The *e-Form 164* is designed to make it easier to administer and report disability elimination periods.

- Enter elimination period details directly into e-access; the system produces a cost to purchase the period.
- *e-Form 164* automatically generates a member election form, an important new feature that formalizes the election process.
- Submitting an *e-Form 164* when a member elects not to purchase the period streamlines the process; there will be no need to "re-report" the information in an *e-Form 165*.
- If the member elects to purchase the period, you can follow the usual steps for reporting it through the *e-Form 119* or *e-Form 143*.

Tip: Try the *e-Form 164 "wizard"* for a step-by-step look at processing elimination periods (click a corresponding item on the e-access home page). Also, see *Disability elimination period* listed on p.3.

About the e-Form 164

The *e-Form 164* is unique: submitting it to OMERS depends on whether the member desires to purchase the period.

Do not submit the e-Form 164 if the member elects not to purchase the elimination period.

Continue to report the period on the *e-Form 119* (annual reporting of member information) or *e-Form 143* (request for an OMERS data dump).

A member election form is generated by OMERS (format with information about the period, including the cost to the member, already filled in).

Navigating

To submit a new *e-Form 164* request...

In e-access, click *Requests / Create a new request / e-Form 164*.

The Setup tab:

Step 1: Type of leave

For the question "Is this a period of unpaid days?" answer Yes or No:

- If Yes, enter the year the period occurred.
- If No, enter the start and end dates of the period.

(See *Disability elimination period* listed on p.3.)

Enter the Date (the member used) last physically at work.

Connectez-vous à *e-access* et essayez-le par vous-même.

Améliorations au formulaire *e-165 – Déclaration de période d'absence/choix*

- Vous pouvez désormais déclarer des absences pour urgence et raisons médicales familiales; et des absences avec une date de fin future (jusqu'au 31 décembre de l'année en cours).

Si vous avez des questions à propos de nos formulaires et formulaires électroniques, appelez le Service à la clientèle d'OMERS.

Septembre 2003

Le formulaire *e-165 – Déclaration de période d'absence/choix* simplifie la déclaration des absences, calcule le coût et produit un formulaire de choix pour les participants.

Décembre 2004

- Le formulaire *e-119 – Annual reporting of membership information* en ligne est plus efficace; OMERS est en mesure de produire les *Relevés de rente* plus rapidement.
- *e-Correspondence* permet d'envoyer et de recevoir la correspondance en ligne par un canal sécurisé.

Janvier 2006

Formulaire *e-106 – Modification de renseignements – participant* : modifie les renseignements en ligne; crée un fichier d'importation de données pour modifier les dossiers par lots.

Février 2004

Le formulaire *e-105 – Sommaire de versement des cotisations* facilite les déclarations mensuelles; les achats de service, le calendrier des versements extraits de la base de données d'OMERS.

Février 2005

L'utilitaire *Membership data extract* permet de télécharger les renseignements sur les participants (p. ex. les facteurs d'équivalence) pour préparer les T4 des participants.

Juin 2006

Formulaire *e-164 – Délai de carence d'invalidité* : déclaration et administration simplifiées des périodes de carence d'invalidité; produit automatiquement un formulaire de choix pour le participant.

Une nouvelle ère commence pour OMERS

Le 30 juin 2006, la loi de 2006 sur OMERS est entrée en vigueur. Cette loi :

- établit un nouveau modèle de gouvernance indépendante pour OMERS;
- confère aux employeurs et aux employés un contrôle accru du régime de retraite OMERS;
- introduit des régimes complémentaires;
- proroge l'actuelle Commission d'OMERS sous le nom de Société d'administration d'OMERS.

Régimes complémentaires

Les régimes complémentaires sont des régimes de retraite indépendants, au financement distinct, qui prévoient des prestations que n'offre pas le régime de base actuel, comme la retraite anticipée améliorée ou la moyenne annuelle des salaires les plus élevés sur trois ans. Les employeurs et les employés admissibles négocient leur participation et les prestations offertes au niveau local.

À compter du 1^{er} juillet 2008, OMERS sera en position d'administrer des régimes

complémentaires pour les participants à OMERS des professions liées à la sécurité publique – agents de police, pompiers et auxiliaires médicaux.

OMERS ne changera pas d'orientation

En tant que Société d'administration, nous continuerons à verser les prestations de retraite, à offrir un service de premier plan aux participants au régime et à procurer un rendement de placement qui se situe dans le quartile supérieur.

MODÈLE DE GOUVERNANCE : LOI DE 2006 SUR OMERS

Société d'administration

Responsabilités : administration du régime, gestion des placements

CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Représentants des employeurs	Représentants des participants au régime
Frederick Biro – Association ontarienne des commissions de services policiers	David Kingston – Association des policiers de l'Ontario
Cam Weldon – Cité de Toronto	David Carrington – Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario)
John Sabo – Ontario Catholic School Trustees' Association	John Weatherup – Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario)
Ann Mulvale – Association des municipalités de l'Ontario	Rick Miller – Ontario Professional Fire Fighters Association
Michael Power – Association des municipalités de l'Ontario	Ed DeSousa – Association des directeurs généraux, secrétaires et trésoriers municipaux de l'Ontario
Gerard Sequeira – Municipal Property Assessment Corporation	Richard Faber – Participant retraité
David O'Brien – Toronto Hydro Corporation	Peter Routliff – Fraternité internationale des ouvriers en électricité

*Composition transitoire, sous réserve des règlements administratifs de la Société de promotion (les administrateurs sont initialement nommés à la Société d'administration par la province de l'Ontario pour une durée maximale de trois ans, ou à la Société de promotion pour une durée maximale d'un an).

La Société de promotion est en outre aidée de deux comités consultatifs dont elle nomme les membres : un comité de huit membres pour les agents de police, pompiers et auxiliaires médicaux et un comité de 12 membres pour tous les autres participants et employeurs.

Société de promotion

Responsabilités : structure des régimes, prestations et cotisations (adoption par vote à la majorité des deux tiers)

CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Représentants des employeurs	Représentants des participants au régime
Garth Pierce – Association ontarienne des commissions de services policiers	Bruce Miller – Association des policiers de l'Ontario
Louise Eason – Cité de Toronto	Brian O'Keefe – Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario)
Brian Cain – Conseil scolaire public de Toronto	Ann Dembinski – Syndicat canadien de la fonction publique (Ontario) (section locale 79)
Marianne Love – Association des municipalités de l'Ontario	Fred Leblanc – Ontario Professional Fire Fighters Association
Bruce Stewart – Association des municipalités de l'Ontario	Marnie Niemi – Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario
Charlie Macaluso – Electricity Distributors Association	Glen Mills – Municipal Retiree's Organization Ontario
Joe Aitchison – Association ontarienne des sociétés de l'aide à l'enfance	Jack Jones – Fédération des enseignants et enseignantes des écoles secondaires de l'Ontario

www.omers.com Visitez notre site pour plus de détails sur la loi de 2006 sur OMERS. (Sur notre page d'accueil, sous les liens rapides, dans la section «Gouvernance du régime», cliquez sur *Loi sur OMERS*).

Étapes marquantes de la gouvernance d'OMERS

1963	1968	2005	2006
Adhésion des premiers participants à OMERS.	Affaires municipales transfère la responsabilité du régime au premier conseil d'administration d'OMERS (11 membres).	Le Gouvernement de l'Ontario présente une législation prévoyant la création d'un nouveau modèle de gouvernance indépendante pour OMERS.	La loi de 2006 sur OMERS est adoptée.

Prochaine explosion des départs à la retraite



Au cours des 20 prochaines années, le vieillissement de la population ontarienne va s'accélérer avec le départ en retraite des baby-boomers, qui représentent 30 % de la population totale et environ 43 % de la population active de la province. Cette année, les premiers baby-boomers (nés en 1946) atteindront 60 ans. En 2011, ils auront 65 ans. D'ici 2025, les derniers baby-boomers (nés en 1964) auront 61 ans. En 2031, toute la génération des baby-boomers sera dans la catégorie des personnes âgées.

Selon le Conference Board du Canada, le départ à la retraite imminent de la génération des baby-boomers préfigure de profonds bouleversements dans la composition de la population active.

- Les entreprises et les secteurs d'activité qui ont des populations d'employés d'âge mûr risquent de devoir faire face

à une pénurie de compétences, d'expérience et de leadership.

- Pour remédier à ce problème, plusieurs solutions sont envisageables, parmi lesquelles : inciter les gens à partir plus tard à la retraite; conserver les employés plus âgés en leur proposant un horaire flexible; ou encore mettre en place une transition progressive entre le travail à plein temps et le départ en retraite, par exemple en créant des emplois «passerelle».
- Les entreprises devront s'équiper de nouvelles technologies, accroître leur automatisation, rationaliser leurs procédés de travail et exploiter les sources de main-d'œuvre (jusqu'ici) inexploitées, en particulier les retraités qui reprennent le travail.
- Il faudrait modifier la législation en matière de retraite, car elle ne facilite pas toujours la mise en place de programmes de retraite progressive (comme par exemple, permettre aux employés âgés de travailler à temps partiel tout en touchant leur rente de retraite).
- Même si certains retraités ne souhaitent plus travailler du tout, d'autres pourront être intéressés par un travail à temps partiel, ne serait-ce que pour arrondir

leurs fins de mois et maintenir une activité physique, intellectuelle et sociale.

Le Ministère des Finances de l'Ontario explique que, même si la tendance actuelle au retour des aînés dans la population active se poursuit, elle ne suffira probablement pas à «compenser l'impact négatif du vieillissement de la population sur la population active disponible».

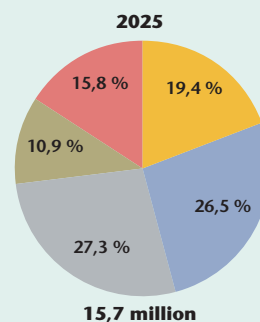
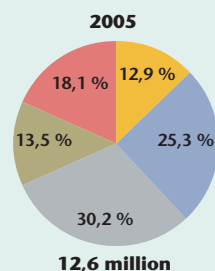
Le vieillissement de la population active ontarienne entraînera des contraintes sur les régimes de retraite privés et publics. Pour inciter les travailleurs âgés à continuer à travailler, il faudra non seulement modifier les politiques publiques mais aussi leur offrir des encouragements financiers.

Sources :

Le Conference Board du Canada : *Canada's Demographic Revolution: Adjusting to an Aging Population*, mars 2006; *Too Few People, Too Little Time: The Employer Challenge of an Aging Workforce*, juillet 2006

Le ministère des Finances de l'Ontario: Horizon 2005 : *Une évaluation des perspectives à long terme de l'Ontario*, 2005

Répartition par âge de la population ontarienne



Le pourcentage de personnes âgées dans la population augmentera de 12,9 % en 2005 à 19,4 % en 2025.

Source : Le ministère des Finances de l'Ontario. Certains chiffres ont été arrondis.

La retraite progressive : une excellente solution

Dans le numéro 39 du bulletin *Info-employeurs*, nous avons publié un article sur la retraite progressive. Voici un des commentaires que nous avons reçus :

«La retraite progressive est une bonne solution pour de nombreux employés. Les employeurs y trouveront également leur compte, que ce soit en profitant du roulement d'employés expérimentés ou pour réduire leurs effectifs permanents en faisant appel à une main-d'œuvre à temps partiel. L'option de cumul, qui consiste à toucher une rente de retraite tout en continuant à travailler pour le même employeur, est particulièrement séduisante. Cependant, je crois que le revenu cumulé devrait être inférieur au salaire individuel perçu pendant l'emploi à temps plein. Il ne faut pas inciter les gens à choisir cette solution.»

Peter Lynch, directeur, Services financiers, conseil scolaire de Limestone

Graham Hills, vice-président, Politique sur les retraites et Service à la clientèle d'OMERS, répond : «C'est un bon argument, mais n'oubliez pas que les règles qui régissent le départ en retraite et le retour au travail sont très strictes. Pour qu'un participant commence à recevoir une rente de retraite, il faut qu'il y ait une cessation d'emploi effective (dans ce cas, le départ en retraite)».

La retraite est-elle effective?

Aidez-vous des questions suivantes pour déterminer s'il y a eu retraite effective (vous devez répondre «oui» à chaque question) :

- L'employé a-t-il mis fin à la relation d'emploi, par exemple en perdant son ancienneté et ses avantages sociaux? L'employé a-t-il reçu un *relevé d'emploi*?
- Un laps de temps raisonnable s'est-il écoulé entre la cessation d'emploi et le réembauchage?
- L'employé est-il retourné au travail chez un autre employeur participant à OMERS? A-t-il repris un autre emploi? A-t-il un horaire de travail différent? Une structure de déclaration différente?

- L'ancienneté et la rémunération de l'employé ont-elles changé?

Vous devez également tenir compte du but de la cessation d'emploi. Si le seul but de l'employé est d'obtenir des prestations de retraite tout en continuant à travailler chez le même employeur, la retraite ne sera pas forcément considérée comme étant effective.

Si vous n'êtes pas certain qu'il y a eu cessation d'emploi effective, vous pouvez vous adresser à un conseiller juridique ou communiquer avec l'Agence du revenu du Canada car il peut y avoir des problèmes liés à l'emploi et des implications fiscales en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Si vous embauchez un participant à OMERS retraité qui a moins de 69 ans, celui-ci peut être admissible à adhérer de nouveau au régime. Si c'est la cas, le retraité doit alors choisir entre adhérer de nouveau au régime OMERS et arrêter le versement de sa rente de retraite ou ne pas adhérer de nouveau au régime et continuer à toucher sa rente de retraite.

Vos idées et vos commentaires sont appréciés. Écrivez-nous à employer@omers.com.

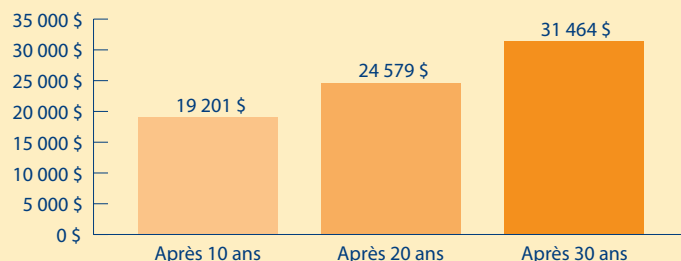
«Je trouve le régime OMERS très avantageux : il m'offre une protection contre l'inflation, des prestations de retraite garanties et une sécurité pendant ma retraite.»



La différence OMERS

La protection contre l'inflation est l'un des avantages les plus précieux du régime OMERS, car votre rente suivra le coût de la vie. Avant votre retraite, elle augmente en fonction de votre salaire et, après votre départ en retraite, elle est indexée sur l'inflation.

Le diagramme ci-contre illustre la croissance d'une rente annuelle de 15 000 \$ selon un taux annuel d'inflation de 2,5 %.



Pour en savoir plus sur la protection de votre rente OMERS contre l'inflation, consultez le site Web www.omers.com ou appelez le Service à la clientèle au 416-369-2444 ou 1-800-387-0813.

OMERS
Bâtir pour l'avenir

Dernières nouvelles concernant l'administration

La source : Manuel admin en ligne

Notre manuel en ligne est une encyclopédie virtuelle de l'administration du régime OMERS. (Pas de classeur volumineux!) Le manuel est régulièrement actualisé, ainsi vous êtes sûr que l'information est à jour. Utilisez la fonction de Recherche pour trouver les articles qui vous intéressent.

Pour optimiser l'espace de visualisation à l'écran, vous pouvez essayer de modifier la taille de la fenêtre et de dissimuler les barres d'outils du navigateur. (Sous Admin manual *Contents*, allez dans *How to use the Employer Administration Manual*, puis *Employer Administration Manual Window*).

Déclaration annuelle par le biais du formulaire 119

Les résultats du processus de déclaration annuelle des renseignements sur les participants pour 2005 ont été exceptionnels. Il suffit en effet de regarder les chiffres :

- au 31 août 2006, nous avons reçu les renseignements sur plus de 230 000 participants et produit plus de 221 000 *Relevés de rente*;
- 90 % des employeurs avaient suivi le processus;
- 96 % des renseignements ont été soumis par le biais du formulaire e-119;
- il ne manquait plus que les renseignements sur quelque 3 000 participants pour l'année de rapprochement 2005.

Félicitations à tous pour un excellent travail! En 2006, la déclaration annuelle promet de s'accélérer encore.

Mise à jour des formulaires

Pour la version la plus récente d'un formulaire OMERS, la meilleure source est notre site Web.

- Les formulaires les plus souvent utilisés sont disponibles dans *e-access*.

- Un certain nombre de formulaires sont à remplir à l'écran, à imprimer et à nous renvoyer par télécopieur.
- Certains formulaires peuvent être imprimés et remplis à la main puis retournés par télécopieur.

Nous avons décidé d'abandonner progressivement l'exécution de commandes d'imprimés en grand nombre pour être sûrs que seules les versions les plus récentes des formulaires sont utilisées. Tous les formulaires OMERS sont disponibles en ligne. Si vous avez des questions, communiquez avec le Service à la clientèle d'OMERS.

Actualités financières

Versements excédentaires

À partir d'août 2006 : si vous avez *payé en trop* sur vos versements déclarés sur le formulaire 119 ou vos cotisations pour période d'absence, nous ne vous enverrons plus de chèque de remboursement, mais nous créditerons votre compte de rapprochement pour l'année en cours du montant correspondant au trop-perçu, et ce, quelle que soit l'année du versement excédentaire.

- Le crédit sera appliqué au versement du mois suivant.
- Ce système est plus simple : pas besoin d'attendre un chèque de remboursement.
- Si nous créditions votre compte, nous vous ferons parvenir un avis de réduction de votre prochain versement.

Formulaire 119 Annual Reconciliation 2006

À partir de mars 2007 : si vous avez *payé en moins* sur vos versements mensuels déclarés sur le formulaire 119 2006, OMERS facturera l'intérêt sur le montant dû au rapprochement. Nous paierons également l'intérêt en cas de versement excédentaire. Si vous rapprochez votre formulaire 119 2006 avant le 1^{er} mars 2007, aucun intérêt ne sera calculé lors du rapprochement.

Page d'information sur l'échec du mariage

Une nouvelle page d'information sur l'échec du mariage et son incidence sur la rente de retraite d'un participant est désormais disponible sur notre site Web (voir la section *Members/Details about your plan/Information pages*).

Nous y décrivons le rôle d'OMERS et ce à quoi le participant et son ex-conjoint peuvent s'attendre de nous ainsi que les conditions de versements, etc.

Nous y précisons également que nous ne fournissons aucun conseil juridique et que nous recommandons vivement au participant de prendre un avocat et, au besoin, un actuaire.

OMERS verse sa 100 000^e rente de retraite

Au mois de juillet, OMERS a franchi une étape importante : nous versions désormais plus de 100 000 rentes de retraite à des participants à OMERS retraités et à leurs survivants.

- Il y a dix ans, à la fin 1996, nous ne versions que 67 000 rentes de retraite.
- Chaque mois, le service de plus de 300 nouvelles rentes d'OMERS commence.
- OMERS compte environ 364 000 participants actifs et retraités. Si l'on tient compte des conjoints, des enfants et des autres membres de la famille, le régime OMERS a un impact direct ou indirect sur une partie non négligeable de la population de la province.

Le soutien, la formation et le service, piliers d'un partenariat fructueux

En tant que vos partenaires de l'administration des retraites, nous nous déplaçons aux quatre coins de la province pour organiser des séminaires à l'intention des employeurs, des participants et des participants retraités. Vous pouvez également nous demander de nous rendre chez vous pour répondre directement à toutes vos questions sur l'administration d'OMERS. Si un de nos séminaires est prévu dans votre région (voir le calendrier), communiquez avec le Service à la clientèle d'OMERS pour organiser une visite.

Les séminaires comprennent trois séances; choisissez celles qui vous intéressent.

Séance 1 – Notions de base d'administration d'OMERS (9 h – 12 h)
Adhésions, gains cotisables; service crédité; périodes omises.

Séance 2 – Périodes d'absence (13 h – 14 h 15)
Congé de maternité/congé parental; jours non consécutifs; données sur les périodes de congé.

Séance 3 – Périodes d'invalidité (14 h 30 – 15 h 45)
Délais de carence; formulaire 143; la CSPAT et OMERS; périodes de réadaptation.

Séminaires de formation sur le formulaire e-119

Ces séminaires donnent un aperçu du traitement du formulaire e-119.

Remarque : Vous ne pouvez pas vous inscrire en ligne à ces séminaires. Inscrivez-vous par courriel à l'adresse e-119training@omers.com. Indiquez la ville, la date et l'heure, et le ou les noms des personnes qui y assisteront. Il y aura deux séances dans chaque ville. Choisissez celle du matin (de 9 h à midi) OU celle de l'après-midi (13 h à 16 h).

Date	Ville	Date	Ville
7 nov.	Kingston Best Western Fireside Inn 1217 Princess Street	23 nov.	St. Catharines Four Points by Sheraton 3530 Schmon Pkwy
9 nov.	Ottawa Chimo Hotel 1199, rue Joseph Cyr	28 nov.	London Best Western Lamplighter Inn 591 Wellington Road
15 nov.	Kenora Best Western Lakeside 470 First Avenue South	29 nov.	Toronto OMERS, 1 University Ave. Accueil 7 ^e étage (rues Front et York)
15 nov.	Toronto OMERS, 1 University Ave. Accueil 7 ^e étage (rues Front et York)	30 nov.	Peterborough Best Western Otonabee Inn 84 Lansdowne St. East
17 nov.	Thunder Bay Valhalla Inn 1 Valhalla Inn Road	5 déc.	Barrie Holiday Inn Barrie Hotel & Conference Centre 20 Fairview Rd.
21 nov.	North Bay Best Western 700 Lakeshore Drive	6 déc.	Burlington Best Western Inn 2412 Queensway Drive

Calendrier 2006 des séminaires d'administration à l'intention des employeurs – Automne 2006

Inscrivez-vous en ligne ou communiquez avec le Service à la clientèle d'OMERS.

Date	Ville	Date	Ville
26 oct.	Chatham/Wallaceburg Oaks Inn 80 McNaughton Avenue Wallaceburg	30 nov.	Durham/Whitby Le Gala, 65 Sunray, Whitby (chemins Thickson et Consumers)
8 nov.	Kincardine Municipalité de Kincardine Municipal Administration Centre, 1475 Concession 5	6 déc.	Toronto OMERS, 1 University Avenue Accueil 7 ^e étage (rues Front et York) (Réservé aux employeurs comptant plus de 200 participants)
16 nov.	Markham Holiday Inn Hotel & Suites Toronto-Markham 7095 Woodbine Avenue	7 déc.	Toronto OMERS, 1 University Avenue Accueil 7 ^e étage (rues Front et York) (Réservé aux employeurs comptant moins de 200 participants)
23 nov.	Halton/Burlington Holiday Inn – Burlington 3063 South Service Road (Réservé aux conseils scolaires)		

Tous les séminaires d'OMERS sont gratuits, mais les frais de déplacement et d'hébergement sont à votre charge.

«La qualité exceptionnelle des services est au cœur de toutes nos activités – de chaque versement, chaque occasion de service, chaque décision.»

Jennifer Brown, vice-présidente principale, Retraites

OMERS Bâtir pour l'avenir

Les rentes d'OMERS fournissent aux employés municipaux de près de 900 employeurs participants en Ontario un revenu de retraite garanti et sûr.

Info-employeurs permet aux représentants des employeurs de se tenir au courant des

questions d'administration du régime, des nouvelles et des prestations.

Nous apprécions vos opinions et commentaires. N'hésitez pas à nous contacter par courriel à employer@omers.com ou à nous écrire à l'adresse ci-dessous.

Pour tout renseignement sur votre régime de retraite OMERS, veuillez vous adresser au Service à la clientèle au 416-369-2444 ou 1-800-387-0813. Nos bureaux sont ouverts de 8 h à 17 h, du lundi au vendredi.



Téléphone
416-369-2444
1-800-387-0813



Télécopieur
416-369-9704
1-877-369-9704



Poste
1, avenue University
Bureau 700
Toronto ON M5J 2P1



Courriel
employer@omers.com
(en français et en anglais)



Web
www.omers.com
e-access.omers.com